

208C1206
FR0000124414-FS480

24 juin 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE GASCOGNE

(Euronext Paris)

Par courrier du 24 juin 2008, la société Tocqueville Finance (8, rue Lamennais, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 juin 2008, par suite d'une cession d'actions GROUPE GASCOGNE sur le marché, le seuil de 10% des droits de vote de la société GROUPE GASCOGNE, et détenir, pour le compte desdits fonds, 256 794 actions GROUPE GASCOGNE représentant autant de droits de vote, soit 12,88% du capital et 9,93% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 993 963 actions représentant 2 586 095 droits de vote.